



Associé à 50% en difficulté

Par **peeper**, le **22/03/2008 à 21:41**

Bonjour,
Je suis associé non gérant mais salarié d'une SARL à 50%. Mon associé est lui gérant salarié avec 50% de part. La société à 6 mois et on a un seul client qui nous assure un bon CA. Depuis quelques semaines, mon associé me met la pression pour que je lui cède ces part et que je crée une autre société qui va sera en sous traitance de celle qu'on a crée ensemble. En clair, lui a 100% avec la société qui a signée le contrat avec le client et moi à 100% avec la société non référencé et qui va etre en sous traitance.
On a 3 salariés, je ne souhaite pas créer de problème mais a-t-il le droit de me "virer" même si je suis à 50%? Son argument est qu'il s'entend bien avec le client mieux que moi!!
Merci pour votre aide.

Par **Thierry Nicolaides**, le **01/04/2008 à 11:30**

A 50 % vous êtes associé égalitaire . mais en tant que gérant il peut rompre votre contrat de travail
il vous faut donc négocier . Un conseil
Si vous vous sentez faible , prenez un avocat
Dubus